**SEANCE DU 6 MAI 2021**

L’an deux mil vingt et un, le 6 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/05/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 14

Votants .......................................... 15

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNE, VENTENAT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAUCHER P., FAURE, JEANDILLOU, DEBORD, PACREAU, FAUCHER D., TERRIOUX, BROUSSE, VOISIN.

Secrétaire de séance : Mme JEANDILLOU

Mme Marie-Noëlle DEBLOIS a donné procuration à Mr Philippe RAIGNÉ

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 15 avril 2021.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2021-2022**

Monsieur le Maire informe les élus que le dernier Conseil d’école a eu lieu le 25 mars 2021. Les enseignants avaient préalablement lancé un sondage auprès des parents concernant les rythmes scolaires. Il en est ressorti que 71% d’entre eux sont favorables au maintien de la semaine de 4.5 jours avec TAPs. Il en est de même pour les instituteurs. Monsieur le Maire pense qu’il convient de suivre ces positions et rester à 4.5 jours. D’autant plus que ce rythme semble convenir pédagogiquement. Monsieur le Maire rappelle que les TAPs créent aussi des emplois.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de maintenir le système dérogatoire à 4.5 jours avec TAPs pour la rentrée 2021-2022.

**TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs appliqués par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine. Les tranches 2 et 3 ont augmenté d’un euro et la tranche 4 a baissé d’un euro.

Jusqu’à lors, la commune subventionnait les tranches 1 à 4 à environ 25%. Monsieur le Maire propose un subventionnement dégressif afin d’aider les familles au quotient familial les plus faibles. Ainsi, la tranche 1 serait subventionnée à hauteur de 35%, la tranche 2 de 30%, la tranche 3 de 25% et la tranche 4 de 20%. L’aide à l’encontre des « non ayant droit – de 3km » reste inchangée.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, approuve les tarifs tels que définis en annexe.



**REDEVANCE FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions de l’article R20-52 du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L47 et L48 du Code des Postes et Télécommunications, et définissant le barème maximum applicable pour le calcul de la redevance d’occupation du domaine public.

Cette redevance concerne l’occupation du domaine public par les réseaux de communication. Elle constitue une recette pour la commune en fonction du linéaire d’artères aériennes et souterraines occupé.

Le calcul de la redevance 2021 s’établit comme suit :

Artères aériennes : 51.38 km x 55.05 € = 2 828.47€

Artères souterraines : 7.46 km x 41.66 € = 308.02 €

Soit un total : 3 136.49 €

Le conseil municipal :

* approuve l’inventaire des réseaux et sollicite France Télécom pour le versement de la dite redevance d’un montant de 3 136.49 € pour l’année 2021.
* autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**EMPRUNT CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Denis TAURON informe les élus que la commune peut bénéficier d’un emprunt de 6 000.00€ à taux 0% remboursable sur 10 ans avec des frais de dossier de 50.00€ auprès du Conseil départemental au vu du faible potentiel fiscal de la commune.

Cet emprunt représente une opportunité pour financer les travaux réalisés en urgence pendant les vacances sur les cheminées de l’école pour des raisons de sécurité. Le coût serait étalé sur 10 ans alors qu’il n’était pas prévu au programme des projets 2021.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, décide de réaliser le dit emprunt aux conditions précitées et autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**AFFAIRES DIVERSES**

* La cérémonie du 8 mai se déroulera à huis clos (5-6 personnes maximum). Denis TAURON dit que Marie-Noëlle DEBLOIS s’est occupée des fleurs ;
* Logement ADAPT : monsieur le Maire informe que la société VRDO est venu le 30 avril pour une étude hydrogéologique ;
* Elections des 20 et 27 juin 2021 :il faudra tenir deux bureaux de vote simultanément. Monsieur le Maire rappelle que la présence des élus est une obligation, mais que la configuration de ces élections oblige à recruter d’autres assesseurs inscrits sur la liste électorale car la présence de 5 personnes en permanence est nécessaire tout au long de la journée. De même, huit personnes par bureau de vote sont requises pour le dépouillement. Les élus ont jusqu’au 12 mai pour indiquer leurs préférences quant aux horaires de permanence. La vaccination n’est pas obligatoire mais recommandée ; elle peut être remplacée par un test PCR de moins de 48 heures. Les élus souhaitant se faire vacciner pourront l’être soit par le biais de l’hôpital de Saint Léonard de Noblat soit à Châteauneuf la Forêt dans le cadre de séance organisée par la préfecture ;
* La commission « liste électorale » se réunira le jeudi 27 mai 2021 à 18h ;
* La commission « achat matériel » se réunira le mercredi 19 mai 2021 à 20h.

Séance levée à 21h